

CONSEIL GENERAL DE LA NEUEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 7 décembre 2016, tenue dès 18.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Christophe Schori

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. C. Schori, président, PS : ouvre la séance et salue le Conseil municipal, l'administrateur des finances, le public et la presse.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016
3. Plan financier 2017 – 2021 : décision (J.-P. Devaux)
4. Budget de fonctionnement 2017, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 174'004.85 TTC pour le renforcement du réseau basse tension, l'assainissement de la distribution d'énergie, l'installation de points d'alimentation électriques pour les manifestations publiques et le service des ports et le remplacement des luminaires d'éclairage public – Délégation de compétence au Conseil municipal pour libérer les crédits concernant les objets particuliers : décision (V. Stoepfer)
6. Révision partielle du règlement d'assainissement : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)
7. Révision partielle du règlement tarifaire (article 2) relatif au règlement concernant les déchets : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)
8. Crédit d'engagement de CHF 73'400.- TTC pour l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché – Décompte final – Dépassement de CHF 53'953.10 TTC : décision (V. Stoepfer)
9. Position CM et décision CG sur le postulat PS (D. Bloch) « La Commune de La Neuveville entreprise formatrice » (J.-P. Devaux)
10. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (M. Imer/A. Binggeli) « Ports de la Commune – Places visiteurs » (A. Olivieri)
11. Interventions parlementaires et développements
12. Questions simples et traitement
13. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 33 conseillères et conseillers jusqu'au point 5 et 34 conseillères et conseillers dès le point 6 avec l'arrivée de Mme Maryse Muller.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes Christen Anne-Claude, Frioud Auchlin Catherine, Michel Tamara, Orha Sanda MM. Althaus Jean-Pierre, Brodu Thierry, Ferrier Christian, Gerber David, Latscha Jean-Pierre, Nicolet Christophe, Olivieri Giuseppe, Ostini Marino
Parti Libéral Radical (PLR)	: Mmes Andrey Odyle, Chevailler Monique, Imer Milly, Mueller Maryse MM. Ammann Jean-Philippe, Binggeli Alain, Bourquin Ralph, Burdet Michel, Kurth Roland, Morand Patrick, Murier Thierry
Parti Socialiste (PS)	: Mmes Bloch Denise, Glatz Laure, Lopes Stéphanie, Petignat Ruth MM. Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Lehmann Willy
Union Démocratique du Centre (UDC)	: MM. Marti Nicolas, Neuenschwander Florian, Verdon Jean-Pierre
Excusé	: M. Bürki Sacha, (UDC)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016

M. R. Kurth, PLR : fait remarquer qu'il a été mentionné comme étant membre du parti Forum, dans les excusés de la dernière séance. Il rappelle qu'il est inscrit au parti Libéral-radical.

A l'unanimité, le Conseil général approuve le procès-verbal avec la modification qui vient d'être requise.

3. Plan financier 2017 – 2021 : décision (J.-P. Devaux)

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : *« Après les 9 millions consacrés à la construction de l'Ecole des Collonges, le plan financier reprend un courant un peu plus normal mais néanmoins relativement ambitieux. La lecture du catalogue des investissements vous montre un total de l'ordre de 20 millions d'investissements pour les 5 prochaines années (4 millions par année) dont 15,5 millions à financer par l'impôt (,1 millions par année). Deux commentaires pour ce qui est de l'année 2017 : D'abord, le Conseil municipal a d'ores et déjà renoncé à investir CHF 75'000.- pour un nouvel appartement dans l'immeuble Hôpital 21. Le local actuel sera rafraîchi pour un montant de quelques milliers de francs. Ensuite, dans les investissements à financer par les impôts, il y a déjà 6 objets dont le crédit à déjà été voté. Cela représente un total de dépenses déjà décidées pour 2017 de CHF 1'447'012.-, soit près de la moitié du total des dépenses estimées pour 2017 de CHF 2'917'012.-. Le plan financier (Annexe III du premier cahier) vous montre une légère insuffisance de financement pour 2017 et 2018 et une insuffisance de financement plus marquée dès 2019. Bien entendu que les prévisions fiscales sont, dans le contexte conjoncturel et politique trouble que nous vivons, très aléatoires. Dès lors, cette tendance doit nous inciter à la vigilance et à bien prendre en compte la situation présente lors des décisions d'investissement à venir. Je demande l'entrée en matière. »*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme L. Glatz, PS : *« Le parti socialiste approuve le plan financier et remercie ses auteurs pour leur travail. On peut tout de même se poser des questions sur l'utilité du catalogue des investissements. On y trouve des projets qui n'étaient pas mentionnés l'année d'avant, alors que certains de ceux qui étaient listés l'année passée ont soudainement disparu. Même si nous comprenons que des priorités puissent changées à court terme, il nous semble important d'avoir un fil rouge d'une année à l'autre et une meilleure définition des priorités. Le parti socialiste a d'ailleurs déposé une motion dans ce sens. »*

M. T. Brodu, FOR : *« Forum neuvevillois a pris connaissance du plan financier et remarque que rien n'est inscrit pour l'assainissement de St-Joux ni pour l'aménagement de la zone de la gare, alors que le chauffage à distance y figure pour un montant de CHF 5'000'000.- réparti sur 5 ans dès 2017 et la salle multi-usages pour CHF 4'000'000.- répartis sur 4 ans dès 2017 également. Quelles sont les priorités ? »*

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : pour répondre à M. Brodu, il fait remarquer que l'aménagement du secteur de la gare est inclus dans le plan directeur de cette zone et qu'il fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'étude du nouveau plan d'aménagement local. Le Conseil municipal avait par ailleurs répondu à une motion de Forum sur cet objet en disant qu'il s'agit d'abord d'avancer dans le plan d'aménagement local. Pour ce qui concerne St-Joux, il relève que les travaux d'analyse sont en cours de réalisation. Nous n'avons pas encore les résultats à ce jour et ceux-ci détermineront la suite à donner dans ce secteur.

M. J.-P. Verdon, UDC : remercie le service des finances pour son travail de qualité. Une certaine souplesse de ce plan est logique. L'UDC accepte le plan financier tel qu'il est présenté.

La parole étant plus requise, le président passe au vote : **par 32 voix sans opposition, le Conseil général approuve le plan financier 2017-2021.**

4. Budget de fonctionnement 2017, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : *« Vous êtes appelés à vous prononcer sur les propositions de la page 17 du premier cahier, à savoir approuver la quotité à 1.65, approuver la taxe immobilière*

inchangée à 1.2‰ et approuver le budget qui prévoit un excédent de revenus au compte global de CHF 212'980.- et un excédent de charges au compte général de CHF 44'655.-. Je vous rappelle que le compte global englobe le compte général plus les services des eaux usées, des déchets, de l'électricité et du télé-réseau. Le budget appelle les commentaires suivants de ma part : la maîtrise des charges peut être qualifiée de correcte, même si on peut toujours mieux faire. Les augmentations des charges de la caisse de pension sont dues à un ancien contrat très généreux que nous avons avec l'Axa. Le Conseil municipal a décidé de former une commission paritaire pour discuter d'un nouveau contrat en passant du système de primauté de prestations au système de primauté de cotisations. La plus grande augmentation de charge en pourcents est l'augmentation de notre participation au syndicat des sapeurs pompiers du littoral neuchâtelois, sur lequel nous n'avons aucune prise. La plus grande diminution de recettes en pourcents est celle des revenus d'impôts des sociétés. Divers renseignements ainsi que les perspectives conjoncturelles mitigées nous conduisent à réduire quasiment de moitié ce poste. Le Conseil municipal vous propose une baisse du prix de l'électricité, une baisse de la taxe de base des déchets et une baisse de la taxe de consommation des eaux usées. Cette proposition de baisse a deux raisons : d'une part, les montants des fonds spéciaux (réserves) au bilan sont suffisants pour faire face aux investissements futurs dans ces domaines et, d'autre part, le dernier classement de l'attractivité des communes du Jura bernois, publié cette année par l'Union du Commerce et de l'industrie, classe la Commune de la Neuveville à l'avant dernier rang des 14 communes évaluées en ce qui concerne les taxes. Ainsi, le Conseil municipal vous propose de renoncer volontairement à des rentrées de l'ordre de CHF 277'000.-. Cette somme sera directement au bénéfice de tous les citoyens, ce qui représente une économie annuelle de l'ordre de CHF 163.- par ménage. Le Conseil municipal préfère faire payer aux Neuvevillois et Neuvevilloises le juste prix de ces services plutôt que de continuer à alimenter des réserves qui sont suffisantes. Enfin, nous allons suivre de près l'évolution des postes de revenus impôts. En cas de fléchissement plus important que prévu, le Conseil municipal sera peut-être amené à réduire la voilure en cours d'année. Je demande l'entrée en matière. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Friedli, PS : aimerait savoir si nous faisons du bénéfice au niveau de l'APEA.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : selon les instructions du MCH2, la comptabilisation doit se faire dans ce nouveau compte 1400. Il ne s'agit donc pas d'un bénéfice. Une explication pourrait être introduite dans le prochain cahier à cet effet.

M. P. Friedli, PS : aimerait savoir ce qu'il en est de la vente des sacs rouges.

M. R. Rollier, administrateur des finances : la Commune de La Neuveville encaisse la totalité du produit de la vente de ces sacs et la redistribue ensuite entre les communes membres.

M. R. Bourquin, PLR : « Le budget 2017 est équilibré et les contribuables neuvevillois bénéficient enfin directement du bon résultat escompté des comptes, puisque la baisse des taxes en 2017 de CHF 277'000.- est prise en considération dans l'excédent de charges minime de CHF 44'655.- après attribution aux fonds spéciaux de CHF 257'635.-. Avec une enveloppe budgétaire de l'ordre de CHF 28'700'000.- pour ce budget et des capitaux propres estimés à CHF 20'137'000.- à fin 2017, la situation patrimoniale de la commune peut être qualifiée de saine sans restrictions. La fortune nette diminuera néanmoins d'année en année avec les couvertures insuffisantes liées aux charges induites des investissements, si les prévisions de la planification financière 2017 – 2021 seront matérialisées pour atteindre encore CHF 3'345'000.- à fin 2021 contre pratiquement CHF 5'000'000.- actuellement. La conjoncture, les rentrées fiscales et autres revenus de la commune dépendront largement de l'évolution de la marche des affaires et la prudence s'impose face aux investissements indispensables dans notre infrastructure après l'étape de l'école des Collonges. Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant contribué à ce résultat, tant au niveau de l'Exécutif que des cadres et du personnel de notre commune. Ainsi la fraction PLR du Conseil général de La Neuveville propose d'accepter le budget 2017 présentant un excédent de charges minime de CHF 44'655.- élaboré avec une quotité d'impôt de 1.65, une taxe immobilière de 1.2 ‰. »

M. T. Brodu, FOR : « Le budget 2017 prévoit un excédent des dépenses de CHF 44'655.-. En rapport au budget global de la commune, ce chiffre est raisonnable et témoigne d'une gestion prudente. La baisse des revenus provenant des impôts sur les personnes morales nous semble réaliste compte tenu de la situation économique. Les crédits soumis au Conseil général devront être analysés avec attention. Nous tenons encore à relever les effets positifs du MCH2 sur les comptes communaux,

notamment par l'amortissement linéaire du patrimoine administratif. Forum neuvevillois approuve le budget de fonctionnement 2017 et remercie le département des finances et son administrateur pour le travail réalisé. ».

M. J.-P. Latscha, FOR : s'est penché sur la péréquation financière. Il a constaté des différences importantes depuis 2011, année où nous versions un montant de CHF 476'744.-, et le budget 2017 où nous aurons à payer un montant de CHF 1'154'677.-. Il relève que notre participation a pratiquement triplé.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : dès 2013, le département des finances du canton a introduit une nouvelle méthode de calcul, afin de mieux soutenir les communes faibles. Comme nous faisons partie des communes relativement aisées, nous payons pour celles qui le sont moins. La hausse régulière ne signifie pas que nous nous enrichissons. Il faut savoir que, de façon relative, si d'autres communes s'appauvrissent, nous payons plus. Nous ne sommes que quatre communes à payer. Augmenter ou baisser la quotité d'impôt n'a pas d'influence sur notre participation financière, car c'est la richesse de nos contribuables qui entre en ligne de compte.

M. R. Rollier, administrateur des finances : le fait qu'on ait passé à deux montants au lieu d'un provient de la politique du canton qui a élaboré un nouveau partage entre les communes.

M. J.-P. Verdon, UDC : il faut admettre que nous avons le privilège de jouir d'une assiette fiscale agréable. L'UDC souligne la stabilité des impôts et les baisses, même minimales, accordées. Nous avons pu construire et financer l'école des Collonges sans toucher à la quotité d'impôt. Il adresse ses remerciements au service des finances pour son travail.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le budget de fonctionnement 2017 avec une quotité d'impôt et une taxe immobilière inchangées.**

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 174'004.85 TTC pour le renforcement du réseau basse tension, l'assainissement de la distribution d'énergie, l'installation de points d'alimentation électriques pour les manifestations publiques et le service des ports et le remplacement des luminaires d'éclairage public – Délégation de compétence au Conseil municipal pour libérer les crédits concernant les objets particuliers : décision (V. Stoeper)

Message du Conseil municipal : « Le secteur à assainir et à équiper est celui des rives ouest, soit le passage qui va de la Tour de Rive à la Buvette du débarcadère. Le secteur précité (équipé dans les années 70 lors de la construction de l'A5) nécessite un renforcement du réseau basse-tension, un assainissement de la distribution d'énergie et le remplacement des luminaires d'éclairage public. Le secteur du port du Lessivier jusqu'à la buvette du débarcadère était destiné à la petite batellerie et à la promenade, soit à un secteur avec très peu de besoins en énergie. Avec les années, l'ancienne cabine de bain est devenue une buvette avec de très nombreux appareils fonctionnant à l'électricité, la grue permettant de sortir/mettre les bateaux à l'eau a été électrifiée et la partie ouest du port est régulièrement animée par des manifestations publiques. Le service des ports ainsi que les propriétaires des bateaux ont demandé à plusieurs reprises la possibilité d'accéder à des prises de courant électriques. Il est question d'un renforcement du réseau basse tension jusqu'à la buvette du débarcadère et de l'installation d'une nouvelle armoire de distribution réseau. Pour alimenter les tableaux de distribution mobiles pour les manifestations publiques, l'installation de 3 armoires électriques de type 1 et 3 avec prises de puissance est nécessaire. Pour les ports, l'installation de 2 armoires électriques de type 2 avec prises standard est prévue. Pour l'éclairage public, il faut compter avec le remplacement de 6 luminaires par un nouveau modèle avec source lumineuse LED. Le remplacement de ces luminaires est devenu impératif, car ce modèle n'existe plus depuis longtemps et que les pièces de rechange sont épuisées. Un luminaire est totalement cassé côté est du port et les autres ont été réparés à plusieurs reprises avec les "moyens du bord". Le remplacement de tous les luminaires permettra de garantir des économies d'énergie, une cohérence esthétique, technique et un entretien simplifié. Cette distribution basse tension, située dans le passage de la Tour de Rive, n'est plus aux normes de sécurité et manque de groupes (trop petite). Son remplacement est induit par la vétusté des coupe-circuits, par le fait qu'aucune protection diélectrique n'assure la protection des

personnes lors de la manipulation des fusibles de puissance et par les besoins d'extension liés au présent projet.

- Réseau basse tension, armoires avec prises de puissance pour manifestations publiques, armoires de prises pour le service des ports et remplacement de luminaires d'éclairage public	154'224.00
- Assainissement et extension de la distribution basse tension dans le passage de la Tour de Rive	19'780.85
- Les divers et imprévus sont inclus dans les deux centres de coûts ci-dessus	0.0
TOTAL	174'004.85

A remarquer que l'ensemble des coûts dépasse le montant inscrit au plan financier 2016, car l'avant-projet réalisé en 2014 ne prévoyait pas le remplacement des luminaires d'éclairage public (CHF 28'842 TTC), les 3 armoires électriques pour les manifestations publiques (CHF 9'996.50 TTC) ni l'assainissement et l'extension de la distribution basse tension (CHF 19'780.85 TTC). La commission de l'équipement a préavisé favorablement à l'unanimité cette demande de crédit dans sa séance du 1^{er} septembre 2016. La commission des finances, dans sa séance du 3 novembre 2016, a également préavisé favorablement à l'unanimité cette demande de crédit. Le service des ports participera aux coûts sous la forme de l'achat des 2 tableaux de distribution, inclus les socles situés à l'est et à l'ouest du port du Lessivier. Le dossier a été soumis au département de la gestion du territoire qui a confirmé qu'il n'y avait pas de travaux planifiés dans ce secteur et que le projet ne nécessite pas de permis de construire. A son tour, le Conseil municipal prie le Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement et de donner la compétence à l'Exécutif communal de libérer les crédits concernant les objets particuliers. »

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : le message donne toutes les explications voulues. Les commissions concernées ont pu donner leur avis. Elle n'a rien à ajouter et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Ehrensperger, PS: « Le parti socialiste accepte le crédit d'engagement. Il est vrai que les luminaires sont en piteux état et nécessitent d'être remplacés. Les installations techniques certainement aussi. Il serait intéressant de voir, si pour des emplacements comme le bord du lac, on pourrait mettre en place des systèmes d'éclairage intelligents, par exemple avec des détecteurs de mouvement. J'espère qu'on en discutera à la commission de l'énergie dès la prochaine séance. »

M. J.-P. Latscha, FOR : « Réunis en fraction le 30 novembre écoulé, les membres de Forum se sont penchés sur la demande de crédit de CHF 174'004.85 TTC pour le renforcement du réseau basse tension, l'assainissement de la distribution d'énergie, l'installation de points d'alimentation électrique, etc. dans le secteur "Rives ouest". Cette demande de crédit, fort bien étayée et répondant à un réel besoin de mise en conformité de toute la zone allant du débarcadère jusqu'à la buvette, a reçu l'approbation unanime des membres présents. En effet, il suffit de se rendre sur place pour se rendre compte de l'urgence de ces travaux, installations obsolètes ou quasi inexistantes, lampadaire cassé, éclairage déficient, etc. En effet, le développement de ce magnifique secteur, une carte de visite pour notre cité, exige que ces travaux se fassent sans délai. En conséquence, Forum approuve cette demande de crédit. »

M. D. Gerber, FOR : déclare qu'il s'abstiendra de voter, vu sa qualité de collaborateur communal au service de l'électricité.

La parole étant plus requise, le président passe au vote : **par 31 voix favorable sans opposition, le Conseil général approuve le crédit requis et donne la délégation de compétence voulue au Conseil municipal.**

6. Révision partielle du règlement d'assainissement : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : « Le règlement d'assainissement actuellement en vigueur a été approuvé le 29 octobre 2008. Selon ce règlement, la taxe sur l'évacuation des eaux usées est calculée sur la base des données de raccordement définies par la SSIGE (Société suisse de l'industrie du Gaz et des Eaux). Etant donné que les nouveaux appareils, notamment les lave-linges, lave-vaisselles, douches et baignoires, nécessitent moins d'eau qu'auparavant, la SSIGE a diminué la valeur des

unités de raccordement correspondantes et les a consignées dans sa directive W3 "Installations d'eau potable". Les actuelles unités de raccordement UR ont été converties en unités de raccordement LU (Loading Unit) et leur valeur a été modifiée. Le tableau ci-dessous indique à titre d'information les différents champs d'application pour lesquels les nouvelles LU ont été baissées par rapport aux UR.

Champs d'application

Raccordements DN 15 (1/2")

	Unité de raccordement UR	Unité de raccordement LU
Lave-linge de ménage	4	2
Robinet de puisage pour balcon	5	2
Douche, évier, lavabo utilitaire, lavoir	3	2
Bassin de lavage, évier sur pieds et vidoir mural	4/2	2
Robinet de chasse automatique pour urinoir	4	3
Baignoire	4	3

Le règlement communal d'assainissement doit être adapté en fonction de ces nouvelles directives. La conversion des valeurs UR en unités LU nécessite une adaptation du tarif, car la somme des unités LU est inférieure de 10 à 30 % à celle des unités UR. A titre d'exemple, si le nombre d'unités de raccordement, selon l'ancien calcul, était pour une maison familiale de 35, la taxe de raccordement facturée s'élevait à CHF 7'000.-. Avec le nouveau calcul, le nombre d'unités passe à 30, d'où un montant applicable de CHF 233.- par unité pour obtenir le même montant facturé. Il ne s'agit pas d'augmenter le montant facturé au requérant, mais d'encaisser un montant identique, voire inférieur. Le Conseil municipal, sur préavis favorable de la commission des finances, recommande au Conseil général d'approuver la modification de l'article 30 du règlement d'assainissement, afin d'adapter la fourchette qui passe de CHF 170.- à CHF 180.-, respectivement de CHF 200.- à CHF 250.-. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : il s'agit de petites modifications formelles, car la Société suisse du gaz et des eaux a modifié ses normes, ce qui amène à une correction de termes. Pour cette raison, le règlement doit être modifié. Il n'est pas prévu de hausse. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Orha, FOR : aimerait savoir pourquoi on ne pourrait pas faire un calcul à la baisse, car elle estime que la commune augmente ses revenus en ne baissant pas ses taxes.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : nous parlons de la taxe de raccordement et non pas de la taxe de consommation. La première ne sera pas modifiée. Dans le cadre du budget, une baisse du tarif de consommation a été acceptée tout à l'heure par le Conseil général.

Mme D. Bloch, PS : « Le parti socialiste a pris note qu'il ne s'agissait pas d'une réelle augmentation et accepte la révision partielle du règlement d'assainissement. Il est toutefois relevé qu'une marge existe encore pour une éventuelle hausse future. Le parti socialiste aime à croire qu'une hausse ultérieure ne sera pas introduite subrepticement et qu'il s'agit d'une réelle volonté de rester stable dans les coûts. »

M. R. Rollier, administrateur des finances : le Conseil général aura toujours le dernier mot par le biais du budget.

M. J.-P. Latscha, FOR : s'insurge contre ces changements d'abréviations à tout va.

M. J.-P. Althaus, FOR : au dernier Conseil général de cette législature, précisant qu'il s'agit également du dernier pour lui, il estime que le point 6 de l'ordre du jour est un véritable cadeau de Noël avant l'heure. En effet, il déclare qu'étudier ce dossier a été passionnant et enrichissant et que cela vaut la peine de se lever le matin pour un tel sujet. À la lecture attentive du dossier, une question lui vient à l'esprit, puisque les lave-linge, les lave-vaisselle et les douches consomment moins d'eau, il aimerait qu'on lui explique comment les baignoires consomment également moins d'eau maintenant qu'auparavant. Sinon, il signale que Forum accepte les modifications proposées.

La parole n'étant plus demandé, le président passe au vote : **par 33 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve la révision partielle du règlement d'assainissement.**

7. Révision partielle du règlement tarifaire (article 2) relatif au règlement concernant les déchets : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : « Le règlement tarifaire relatif au règlement concernant les déchets a été approuvé par le Conseil général lors de sa séance du 30 septembre 2015. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les factures du 1^{er} trimestre 2016 basées sur ce nouveau règlement ont été envoyées en avril 2016. Une taxe de base de CHF 30.- a été facturée à tous les indépendants. Le service des finances a estimé que ce montant avait été surévalué par rapport au type d'activité et au fait que certains indépendants exercent des activités à temps partiel et dans leurs locaux privés. Afin de rétablir une situation plus juste, il est proposé de modifier la fourchette définie à l'article 2, alinéa 2, lettres c) à j) du règlement approuvé le 30 septembre 2015. Il sera proposé au Conseil municipal de modifier l'ordonnance seulement pour les positions a) ménages, d) magasins et e) autres indépendants. Néanmoins, afin de permettre au Conseil municipal d'éventuellement adapter d'autres tarifs à la baisse dans le futur, il est proposé de modifier l'ensemble des fourchettes. Le Conseil municipal, sur préavis favorable de la commission des finances, recommande au Conseil général d'approuver cette modification partielle du règlement tarifaire concernant les déchets. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. G. Olivieri, FOR : « Forum accepte la modification de ce règlement et suggère à l'assemblée de l'accepter également. L'allègement de cette taxe, aussi petite soit-elle, donne un signe positif à l'implantation de nouveaux commerces ou de nouvelles entreprises dans notre cité. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 33 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve la révision partielle du règlement tarifaire relatif au règlement concernant les déchets.**

8. Crédit d'engagement de CHF 73'400.- TTC pour l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché – Décompte final – Dépassement de CHF 53'953.10 TTC : décision (V. Stoepfer)

Message du Conseil municipal : « Le Conseil général a accepté, lors de sa séance du mercredi 17 février 2010, un crédit d'engagement de CHF 73'400.- TTC pour l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché. Les travaux ont été réalisés entre mars et juin 2012 (selon factures), soit dans l'année du 700^{ème} anniversaire de la fondation de La Neuveville. D'entrée de cause, le Conseil municipal souhaite présenter ses excuses au Conseil général pour le retard apporté au bouclage de ce dossier. Les raisons principales de ce très long délai s'expliquent par le fait que toutes les personnes en charge du projet et de sa réalisation ont quitté leurs fonctions dans le courant de l'année 2013. Le dossier a ainsi dû être reconstitué en partant de l'historique financier, à savoir les factures. Le Conseil municipal a pu relever les faits suivants qui ont généré un dépassement :

1. Le raccordement électrique devait se faire à partir de l'immeuble "Kurth" (pour se raccorder à un tableau électrique communal existant), ce qui n'a pas été possible finalement. Dès lors, il a fallu se raccorder sur le bâtiment du "Faucon", d'où un coût supplémentaire.
2. Lors de l'ouverture de la fouille, il a été constaté que la canalisation d'eaux usées était en pierre et que son état méritait un remplacement par une canalisation en PVC.
3. Les responsables du dossier ont jugé utile de revoir en même temps l'écoulement de la fontaine du haut de la rue du Marché et, par extension, de refaire les vannes pour l'eau potable situées au bas de la rue.
4. Dès l'instant que le chantier était ouvert, les responsables ont jugé opportun de créer par la même occasion des plates-formes pour les signaux qu'il était prévu d'installer par la suite.
5. La valeur de la TVA a augmenté de 7,6 % à 8 % au 1^{er} janvier 2011.

		Crédit initial	Décompte final	Différence
Honoraires d'ingénieur	CHF	0.00	2'938.50	2'938.50
Préfecture - Permis de construction	CHF	0.00	376.95	376.95
Borne escamotable	CHF	9'348.70	15'823.20	6'474.50

Télécommandes + clés	CHF	420.00	2'040.70	1'620.70
Installation de chantier + génie civil	CHF	39'319.00	49'571.55	10'252.55
Déplacement de la conduite principale d'eau potable	CHF	12'089.10	39'703.65	27'614.55
Divers et arrondi	CHF	38.80	465.00	426.20
Installation électrique + alimentation (par le service de l'équipement)	CHF	7'000.00	7'000.00	0.00
TOTAL HT	CHF	68'215.60	117'919.55	49'703.95
TVA	CHF	(7.6 %) 5'184.40	(8 %) 9'433.55	4'249.15
TOTAL TTC		73'400.00	127'353.10	53'953.10

La commission des finances déplore cet important dépassement et souligne "le caractère exceptionnel de ce dossier qui a été traité de manière chaotique". Elle renonce à préavisier ce décompte final. Le Conseil municipal demande au Conseil général d'approuver le dépassement de CHF 53'953.10 TTC en tant que crédit complémentaire. »

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : il s'agit d'un dossier très délicat. Tout s'est passé avant son arrivée au Conseil municipal. Elle demande l'entrée en matière.

M. R. Matti, maire : le Conseil municipal de l'époque où la borne a été construite n'est plus là aujourd'hui. Le directeur des services techniques de l'époque n'est plus en place non plus. Il a fallu du temps pour retrouver des éléments du dossier. M. Matti a pris contact avec le contremaître de l'époque. Différents travaux ont été faits sans que le Conseil municipal soit mis au courant. Ces travaux n'étaient toutefois pas directement liés à ceux de la borne. L'erreur qui a été faite est de ne jamais avoir demandé de crédit au Conseil municipal pour ces travaux. La borne est nécessaire et il n'est pas question de l'enlever. Elle est utile et appréciée des habitants de la rue du Marché. Il demande au Conseil général d'accepter les excuses du Conseil municipal et d'approuver ce dépassement.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : « Lors de la séance du Conseil général du 17 février 2010, Forum prenait position comme suit à la demande de crédit pour installation d'une borne à la rue du Marché : "Oui, Forum est pour une zone piétonne. Oui, Forum a pris connaissance du rapport final de la commission spéciale vieille ville, édité en décembre 1999, et appuie le plan directeur de la vieille ville, ses mesures et ses objectifs. Oui, Forum a voté le budget 2010 prévoyant un montant de CHF 15'000.- destiné aux contrôles de stationnement par un institut privé ainsi qu'un montant de CHF 95'000.- pour le traitement des agents de police (CHF 58'000.- à titre de comparaison dans le budget 2009). Demandons-nous maintenant si une dépense de CHF 73'400.- pour l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché relève vraiment du bon sens. Mesdames et Messieurs, pour empêcher quelques indisciplinés de stationner à cet endroit, devons-nous céder à l'urgence ? Dans le message du Conseil municipal, il est dit "la seule mise en place de panneaux ... n'est pas suffisante pour faire respecter l'ordre dans la zone piétonne". Bien entendu, les radars n'empêchent pas les excès de vitesse, d'où l'utilité des sanctions par la police. A-t-on seulement essayé d'appliquer la réglementation existante et amendé en conséquence les récalcitrants en question ? Nous en doutons fort. Alors à quoi sert de payer un organisme pour le contrôle des stationnements de notre cité ? Faut-il voir dans cette démarche d'interdiction physique couteuse une forme de crainte à appliquer tout simplement la loi ? On nous répond, les "gens" ne respectent pas l'interdiction, car depuis toujours on stationne à la rue du Marché. Cela veut-il dire que, jusqu'à présent, personne n'a été amendé ? Ne serait-il pas logique dans un premier temps de mettre en œuvre les moyens existants pour faire respecter la réglementation plutôt que d'entreprendre des travaux au coût disproportionné, la borne seule ne coûtant que CHF 9'000.- ? Mesdames et Messieurs, je vous pose la question : approuver une telle dépense, n'est-ce pas un peu dépasser ... la borne du bon sens ? En conséquence, Forum propose de refuser l'installation d'une borne automatique qui engendre des coûts disproportionnés, d'informer la population sur les lois en vigueur concernant la circulation en vieille ville, de vérifier la clarté et l'exactitude des panneaux de signalisation ainsi que de vérifier le respect de ces lois et au besoin verbaliser les récalcitrants. Si ces mesures, qui font partie des attributions communales, ne s'avéraient pas suffisantes, il serait toujours temps d'installer un obstacle à la circulation dont la dépense devrait être proportionnelle aux coûts globaux engendrés par le nouveau concept de circulation en vieille ville." Aujourd'hui, mercredi 7 décembre 2016, presque 7 ans se sont écoulés pour avoir, enfin, le décompte

final. Précisons au préalable que notre intervention ne vise nullement Mme Stoeper, qui a hérité de ce dossier comme d'une patate chaude, ni les responsables partis en 2013, quand bien même ne dit-on pas que les absents ont toujours tort, n'est-ce pas ? Vous me direz : CHF 53'953.- qu'est-ce finalement ? Moins de 2 % des charges du compte de résultats 2015 : peanuts ! Peut-être penserez-vous : c'est tout de même 74 % de dépassement ! Tenant compte du fait qu'il s'agit de l'argent des contribuables neuvevillois, l'histoire de cette borne et de son dépassement nous a amenés à quelques réflexions :

- 1. Pour chaque crédit que nous approuvons au sein du Conseil général, assurons-nous de son sens. Cette borne et son feu rouge sont une verrue dans cette rue du Marché si typique de notre cité, et n'en obstruent qu'une moitié alors que les deux rues collatérales sont ouvertes. Où est la logique ?*
- 2. Dans le commentaire, il est noté que le dossier a traîné, car les responsables ont quitté leurs fonctions. S'agit-il d'un cas unique ? N'existe-t-il pas de procédures définies qui permettent de suivre un dossier quand les responsables sont absents ou quittent leur fonction ?*
- 3. Il aura fallu 3 ans pour reconstituer l'historique financier d'un dossier avec : ... 8 postes de dépenses ! Intrigant.*
- 4. Et de justifier : la faute au 700^{ème}, au raccordement, à la canalisation, à la fontaine et last but not least : la TVA !! L'urgence n'est jamais bonne conseillère, c'est certain.*

L'histoire de cette borne n'ébranle pas les finances communales certes, mais nous devons en tirer quelques leçons de sorte qu'un événement de ce type, mais surtout de plus grande envergure ne se reproduise pas. En cohérence avec notre position de février 2010 et par respect pour la mission de notre organe législatif, notre parti désapprouve le dépassement en tant que crédit complémentaire. »

Mme D. Bloch, PS : a une question complémentaire pour savoir sous quel poste figure le fameux feu rouge dans le décompte final. Elle n'en a pas vu la mention. Cela veut-il dire que le décompte n'est pas encore complet ?

M. R. Matti, maire : le feu rouge n'est pas dans ce décompte. Nous avons dû poser ce feu, car celui prévu initialement n'a pas permis d'éviter deux accidents.

Mme D. Bloch, PS : aimerait savoir ce qui se passerait si le feu rouge devait être enlevé.

M. R. Matti, maire : n'a pas encore le résultat définitif de la procédure en cours, mais il pense que nous devrions pouvoir maintenir ce feu rouge. Peut-être devrions-nous en installer un autre moins conséquent. Le délai d'opposition échoit demain. Il pourra donner des réponses au Conseil général lors de sa prochaine séance.

M. J.-P. Ammann, PLR : *« Dans son message, le Conseil municipal a relevé un certain nombre de points qui ont généré ce dépassement. Certains sont pertinents, d'autres moins, voire pas du tout ! Il reste néanmoins un sentiment de malaise profond quant à la gestion de ce dossier et au professionnalisme des différentes personnes impliquées. A titre de rappel, le crédit pour la borne a été voté par le Conseil général le 17 février 2010 ! D'une façon très sérieuse, le Conseil municipal veut nous faire croire que l'augmentation de la TVA de 0.4 % au 1^{er} janvier 2011 serait une des causes de ce dépassement ! Calculé sur le montant final, l'écart s'élève à 471.65 francs au niveau de la TVA. Ce montant est à comparer avec le dépassement total de près de 54'000.- francs. Franchement ridicule ! Finalement, ce résultat indique également que la Commune ne possède pas encore des instruments de gestion moderne adaptés. Il serait grand temps de les mettre en place afin que ce genre de situation ne se reproduise plus à l'avenir ! »*

M. J.-P. Althaus, FOR : Cette borne a six ans d'âge. S'il s'agissait de vin, tout le monde s'en réjouirait. En 2010, Forum n'avait pas souscrit à l'acquisition et à l'installation de cette borne. Ce dossier reste pour nous un échec.

M. J.-P. Verdon, UDC : souscrit à ce qui a été dit autour de la table. Présenter un décompte après sept ans le laisse dubitatif. Sur le plan personnel, il aimerait dire qu'il n'a jamais signé quoi que ce soit ni participé à une quelconque séance de chantier, lorsqu'il était responsable du département qui s'est chargé de l'installation de cette borne. Il souscrit à l'intervention de M. Ammann dans le sens qu'un système de contrôle de gestion de projets doit être mis en place.

M. R. Matti, maire : rappelle à M. Verdon qu'il était à l'époque le chef du département de l'équipement, qui s'est chargé de l'installation de cette borne. C'est M. Verdon qui a engagé le chef de chantier. Pour sa part, M. Matti s'est occupé qu'on pose une borne à la rue du Marché, mais ne s'est pas chargé de l'exécution de ce dossier. Il tenait à le préciser.

M. P. Friedli, PS : signale que le parti socialiste s'abstiendra de voter sur cet objet.

M. J.-P. Verdon, UDC : répète qu'il n'a assisté à aucune séance de chantier et qu'il n'a jamais signé de plus-value pour des travaux.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : il n'est pas question de revenir ce soir sur une décision qui a été prise démocratiquement par le Conseil général pour l'installation de cette borne. Il fait remarquer qu'il y a une bonne dizaine de bornes installées en ville de Berne, localité inscrite au patrimoine de l'Unesco. Pour ce qui est de la gestion des crédits, il rappelle que les crédits non décomptés sont à la disposition de tout le monde et qu'il était possible à chaque membre du Conseil général de faire des remarques il y a quelques années déjà. Des instruments de contrôle existent donc.

M. N. Marti, UDC : les deux accidents dont parle le maire ont eu lieu avant que le feu rouge soit installé.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : Forum ne remet pas en question le vote du Conseil général sur cette borne. La problématique qu'elle a relevée ce soir est de savoir à quoi servent les membres du Conseil général s'ils sont là juste pour dire oui. L'occasion est trop belle ce soir pour mettre en évidence des dysfonctionnements.

M. R. Bourquin, PLR : estime que le passé est le passé et que le Législatif communal devait aussi se soucier de ce dossier. A son sens, il a fauté autant que l'Exécutif.

La parole étant plus requise, le président passe au vote : **par 10 voix négatives, 8 voix favorables et 16 abstentions, le dépassement de CHF 53'953.10 TTC est refusé.**

M. R. Bourquin, PLR : aimerait connaître la conséquence juridique de ce refus. Faut-il engager une procédure contre la commune ? A son sens, cela serait déraisonnable.

M. J.-P. Devaux, conseiller communal : pense qu'il reviendra au Conseil général lors d'une prochaine séance avec cet objet.

9. Position CM et décision CG sur le postulat PS (D. Bloch) « La Commune de La Neuveville entreprise formatrice » (J.-P. Devaux)

Position du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal est conscient de l'importance de la formation professionnelle. La Commune de La Neuveville forme actuellement 5 apprentis dans le domaine socio-éducatif et 2 apprentis employés de commerce. De plus, depuis quelques années, nous donnons également la possibilité à un/e étudiant/e de mener un stage d'une année en vue d'obtenir une maturité professionnelle commerciale. L'Exécutif municipal va étudier la possibilité d'offrir des places d'apprentissage dans les différents domaines techniques. Cependant, il faut savoir que les exigences en matière de formation professionnelle sont strictes et bien définies. Dans le domaine d'un électricien de réseau, par exemple, le futur jeune en formation ne pourrait pas toucher à tous les domaines, car nos services ne les pratiquent pas. Une collaboration avec d'autres employeurs devrait être trouvée, dans le cadre de la Charte pour l'électricité par exemple. Dès lors, il est proposé d'accepter le postulat. »*

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : n'a rien à ajouter.

Mme D. Bloch, PS : est très contente que le Conseil municipal soit prêt à effectuer des démarches dans ce sens, car elle considère qu'il est du devoir d'une commune d'offrir un maximum de postes de formation professionnelle.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 33 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve le postulat.**

10. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (M. Imer/A. Binggeli) « Ports de la Commune – Places visiteurs » (A. Olivieri)

Position du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du postulat déposé le 28 septembre 2016 qui soulève le problème de l'insuffisance des places d'amarrage à La Neuveville. Cette pénurie de places a déjà été évoquée par M. Richard Burkhalter, suite à de nombreuses interpellations dont il a été l'objet à ce sujet, en tant qu'administrateur des ports à La Neuveville. Il est vrai que le port Rousseau n'offre que 3 à 4 places d'amarrage visiteurs pour une durée maximale de 48 heures, ce qui peut se révéler trop peu par rapport au nombre de touristes, surtout pendant la période d'été. De plus, cette quantité de visiteurs pourrait être en augmentation s'ils avaient la possibilité de venir en bateau à La Neuveville. La commission des loisirs se propose, avec la collaboration de l'administrateur des ports, d'étudier cette requête. Le Conseil municipal propose donc au Conseil général d'accepter le postulat. »*

M. A Olivieri, conseiller municipal : n'a rien à ajouter.

M. A. Binggeli, PLR : remercie M. Olivieri et la commission des loisirs d'avoir accepté le postulat et se réjouit de voir les propositions qui seront faites.

La parole n'étant plus requise le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le postulat.**

11. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PS (D. Bloch) « Nouvelle législature : élaboration d'une politique à long terme »
- Postulat PS (R. Petignat) « Entretien et valorisation de la plage de la Neuveville »
- Postulat FOR (A.-C. Christen) « Des enseignes sur ou aux abords des bâtiments publics »
- Interpellation PLR (R. Bourquin) « Budget 2017 : Retraités – Allocations de renchérissement »
- Interpellation PLR (J.-P. Ammann, R. Bourquin, M. Burdet) « Prévoyance professionnelle des employés communaux »

Développements :

- **Motion PS (D. Bloch) « Nouvelle législature : élaboration d'une politique à long terme »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- **Postulat PS (R. Petignat) « Entretien et valorisation de la plage de la Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte du postulat.

- **Postulat FOR (A.-C. Christen) « Des enseignes sur ou aux abords des bâtiments publics »**

Le développement est contenu dans le texte du postulat.

- **Interpellation PLR (R. Bourquin) « Budget 2017 : Retraités – Allocations de renchérissement »**

Le développement est contenu dans le texte de l'interpellation.

- **Interpellation PLR (J.-P. Ammann, R. Bourquin, M. Burdet) « Prévoyance professionnelle des employés communaux »**

Le développement est contenu dans le texte de l'interpellation.

12. Questions simples et traitement

M. R. Bourquin, PLR : *« Le pavement entre la Tour Rouge et le carrefour de la préfecture est dans un état dangereux pour les piétons. Présente-t-il des écartements irréguliers et suffisamment grands pour entraîner la chute d'un enfant ou d'un piéton ? Nos édiles et les services qu'ils commandent pourraient-ils vérifier cette situation dangereuse et agir pour garantir la sécurité et l'intégrité physique de nos citoyens ou visiteurs ? »*

M. R. Morand, conseiller municipal : on ne dit pas le pavement mais le pavage. Il remercie M. Bourquin de cette remarque. Un déchaussement du pavage a été constaté dans ce secteur, tout comme à la rue Beauregard. Des mesures seront prises pour tout remettre en ordre.

M. N. Marti, UDC : *« Après discussion avec plusieurs concitoyens, nous trouvons que la décoration de Noël dans notre localité est pauvre et minimale (sapins rachitiques et sans décorations particulières). C'est vrai qu'il y a un échafaudage qui gêne à la rue du Marché, mais il aurait été tout à fait possible de l'installer un peu plus loin, décoré par de belles boules colorées que nous avons, j'en suis certain. Pouvons-nous remédier à cela ? »*

Mme V. Stoeffer, conseillère municipale : il y a quelques années, une commission avait été créée pour les illuminations de Noël. Il s'en est suivi les décorations actuelles. L'échafaudage a empêché l'installation d'autres décorations. Il y a par contre un très beau sapin vers le Rousseau.

M. N. Marti, UDC : *« Je me suis aperçu que les lumières du préau de l'école primaire sont allumées toute la nuit. Pour des raisons d'énergie pouvons-nous poser une minuterie ou un détecteur de mouvement ? »*

M. R. Matti, maire : la commission de construction de l'école des Collonges s'est penchée sur ce problème et travaille à l'installation d'une minuterie.

M. J.-P. Ammann, PLR : *« Concernant la construction de l'immeuble Bellago au chemin de la Récille, est-ce que la Municipalité de La Neuveville a procédé à un état des lieux avant le début des travaux et le résultat a-t-il fait l'objet d'un protocole écrit ? »*

M. R. Morand, conseiller municipal : demande à M. Ammann de préciser sa question.

M. J.-P. Ammann, PLR : il s'agit de l'état de la route de la Récille.

M. R. Morand, conseiller municipal : généralement, on procède à un état visuel et on prend note d'éventuels problèmes majeurs qui se seraient produits après le chantier.

M. J.-P. Ammann, PLR : *« Concernant la construction de l'immeuble Bellago au chemin de la Récille, que fait la Municipalité de La Neuveville pour faire respecter les conditions (protection contre le bruit et horaire de travail) figurant dans le permis de construire du 28 janvier délivré par la préfecture du Jura bernois ? »*

M. R. Matti, maire : des contrôles sont faits régulièrement. Il y a 15 jours, une lettre a été envoyée aux entreprises concernées. Si aucune requête écrite n'est présentée, il leur sera interdit de travailler à certaines heures.

Mme T. Michel, FOR : *« Suite à la construction du tunnel ferroviaire entre Chavannes et la Brunnmühle, la ligne ferroviaire actuelle fera l'objet d'un réaménagement. La planification de la réaffectation de ce terrain a commencé il y a quelques mois déjà, la fin de cette première étape de réflexion est prévue pour fin 2016 (!). Etant donné que La Neuveville n'est pas moins concernée par les travaux à venir que la commune de Gléresse, nous aimerions savoir pourquoi la Municipalité ne manifeste pas une intention claire d'entreprendre une démarche ouverte et publique, tout en collaborant avec notre commune voisine, compte tenu de la continuité géographique évidente de la zone de réaménagement. »*

M. R. Matti, maire : Mme Michel a déjà reçu des représentants des CFF chez elle. Cette affaire est dirigée par l'association Biel-Bienne/Seeland. Notre commune participe aux séances depuis une année. Nous avons du refaire une séance où la Schafisgmein n'était pas représentée. La Commune de Gléresse a organisé une séance d'information. La Commune de La Neuveville fera en sorte que la répartition des terrains se fasse correctement.

Mme T. Michel, FOR : *« Les panneaux de localité du côté est de notre commune ont été échangés récemment. Tandis qu'auparavant les panneaux étaient d'un fond bleu avec l'écriture blanche, signalant ainsi le passage d'une route principale, selon l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR), ils présentent aujourd'hui de l'écriture noire sur un fond blanc, tels qu'on les trouve le long des routes secondaires. Etonnamment, le long de la route se trouvent toujours les panneaux la désignant comme route principale, ce qui semble quelque peu contradictoire. Que le Conseil municipal peut-il nous en dire ? »*

M. R. Matti, maire : pour le moment, le Conseil municipal ne peut rien dire, car il n'a pas été informé d'un changement. La question sera posée à l'Office des ponts et chaussées sur ce sujet.

13. Communications

M. R. Morand, conseiller municipal : des contrôles ont été faits par des inclinomètres à St-Joux. A ce jour, aucun glissement de terrain n'est à signaler. Le Conseil municipal pourra décider de rouvrir ou non ce secteur partiellement ou entièrement. D'autre part, les sondages concernant la décharge à St-Joux ont été menés. Rien de catastrophique n'a été trouvé. Il a d'ailleurs été possible de faire moins de sondages que prévu, d'où une diminution des coûts de près de CHF 20'000.-. Cela permettra d'éponger quelque peu le dépassement de la borne.

M. R. Matti, maire : *« J'aimerais, au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, remercier ici chaleureusement les trois membres de l'Exécutif actuel qui quitteront leurs fonctions le 31 décembre de cette année. Vous le savez déjà toutes et tous, il s'agit de Mme Véronique Stoepfer, de M. François Christen et de M. Richard Morand. J'aimerais saluer leur engagement et leur bon travail au service de notre collectivité et leur souhaiter plein de satisfaction dans toutes les autres activités auxquelles ils vont aspirer à l'avenir ... quelles qu'elles soient. Le Conseil municipal prendra officiellement congé d'eux la semaine prochaine, à l'issue de la dernière séance de l'actuelle législature. Je vous propose de les remercier par un applaudissement. Et toujours au nom du Conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël et une bonne année 2017. »*

M. C. Schori, président, PS : adresse des remerciements à l'ensemble des membres du Conseil général. Il a tiré beaucoup de positif de son année de présidence, constatant que le but des uns et des autres est de trouver des solutions pour le bien-être des habitants de La Neuveville. Il souhaite à tout le monde de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé.

La séance est levée à 20h10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

C. Schori

V. Carbone



Parti Socialiste de La Neuveville

Conseil général du 07.12.2016

Motion

Nouvelle législature : élaboration d'une politique à long terme

Introduction :

Le début d'une nouvelle législature constitue une étape dont l'importance est souvent sous-estimée. La continuité opérationnelle est assurée par les collaborateurs de l'administration communale. Par contre la continuité politique représente un défi plus compliqué.

Développement :

L'élection des conseillers municipaux et des conseillers généraux modifie les équilibres politiques et déplace les priorités. Ce changement voulu par le peuple élargit la réflexion, ce qui est très positif. Pourtant sans une ligne directrice générale, il peut s'accompagner d'une perte de la continuité nécessaire à une planification cohérente.

Le politique se voit confronté à des problèmes du passé, tels Saint-Joux, le plan de protection des rives, l'organisation d'archives, ... entre autres sujets, à des exigences cantonales, et il doit planifier La Neuveville de demain, après-demain et bien plus loin encore.

Le plan financier est voté chaque année par le conseil général. Basé sur le catalogue des investissements, il représente le principal outil de planification actuel. Or il montre ses limites : comment imaginer que la commune puisse mener de front deux projets aussi importants que la construction d'une salle multi-usages et celle d'un chauffage à distance, d'ailleurs sous la responsabilité politique d'une seule et même personne ?

La planification de projets si importants doit s'inscrire dans une démarche globale basée sur des valeurs identitaires fondamentales, car elle aura un impact sur la qualité de vie des habitants. Elle doit tenir compte de nos besoins actuels et futurs, de notre capacité d'investissement, ainsi que des ressources humaines, politiques, matérielles disponibles, sans oublier son impact sur d'autres projets communaux.

La mise en place d'une commission de l'énergie, le projet de label « Cité de l'énergie » indiquent une volonté politique de gérer la commune dans le respect des principes du développement durable.

Conclusion :

En conséquence, le Parti Socialiste demande au Conseil municipal

- de réaliser un état des lieux de la situation actuelle de la commune en ce qui concerne les sujets sensibles : rives de Saint-Joux, plan de protection des rives, protection des biens culturels ...notamment
- d'évaluer les points forts et les points à développer de manière globale, par exemple en utilisant l'outil « profilographe¹ » proposé par le canton
- de déterminer les valeurs fondamentales sur lesquelles la politique communale repose², afin de définir une direction générale au sens d'un « agenda 21 », définissant les objectifs à court, moyen et long terme.
- de mettre en place une procédure d'évaluation des projets sous l'angle de la durabilité³ (cohérence, avantages et inconvénients, impact sur d'autres projets...) en s'inspirant des propositions en la matière de l'OCEE office cantonal de la coordination environnementale et de l'énergie du Canton de Berne⁴.

Denise Bloch-Bertoli

Municipalité de La Neuveville									
Reçu		05 DEC. 2015							
COMMUNE DE LA NEUVEVILLE									
ADM	ECC	ECU	QTE	INS	LOI	SEC	BOG		
AVS	CAJ	PI	CM						

¹ aue_ne_gde_profilograf_excel_f.xls – téléchargeable sur le site de l'OCEE

² Introduction à la politique communale orientée DD – Rapport fondamental destiné aux praticiens.

³ Evaluation de la durabilité des projets – téléchargeable sur le site de l'OCEE

⁴ boussole bernoise du développement durable : guide et outil téléchargeables sur le site de l'OCEE



Conseil général du 07.12.2016

Parti Socialiste de La Neuveville

Postulat : Entretien et valorisation de la plage de La Neuveville

Introduction :

La plage de La Neuveville présente un attrait touristique certain. De plus, elle est fréquentée par des Neuvevillois qui lui restent fidèles, tout en regrettant sa beauté passée.

Développement :

Depuis plusieurs années, j'ai assisté à une diminution du standing de la plage de La Neuveville et durant les trois dernières législatures je suis intervenue plusieurs fois à ce sujet.

La plage de La Neuveville, reconnue pour son rôle touristique, figure en bonne place sur les sites comme www.loisirs.ch, Jura-trois-lacs et autres proposant des vacances ou excursions en famille. Malheureusement, elle n'offre plus l'attrait d'antan. Certains jeux aquatiques ont dû être supprimés pour des raisons de sécurité et les équipements de remplacement ont dû être enlevés également.

Des travaux d'entretien seraient nécessaires, notamment dans les sanitaires.

En 2012, en réponse à un postulat demandant une revalorisation de la plage, que j'ai déposé au nom du Parti Socialiste, j'ai reçu la réponse qu'un mandat avait été confié à un bureau d'architecture visant à établir un concept de valorisation et que le Conseil général en aurait connaissance dès sa parution. A ce jour, je suis sans nouvelles de l'étude en question.

Le Parti Socialiste est intéressé à connaître le résultat de l'étude mandatée en 2012, en vue de valoriser ce secteur.

Conscient des nécessités économiques, le Parti Socialiste souhaite que le Conseil municipal étudie une mise en valeur de ce site touristique par étapes et l'organisation d'un entretien régulier des installations pour maintenir la qualité du lieu.

Le cas échéant, la remise en activité d'une commission du type de celle qui gère la plage, s'occupant des zones de détente de La Neuveville : La Plage, Saint-Joux, les places de jeux aurait-elle un intérêt ?

Conclusion : Le Parti Socialiste demande au Conseil municipal de reconnaître l'importance de la plage et des autres zones de détente pour la qualité de vie des Neuvevillois et notre image touristique. Il le prie d'émettre des propositions pour valoriser et améliorer l'entretien de notre plage.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Ruth Petignat

MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE									
Reçu		05 DEC. 2015							
Révisé à									
ADM	ECO	EDU	GTE	RS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	RA	CM	X					

Conseil général du 7 décembre 2016

Postulat :

Des enseignes sur ou aux abords des bâtiments publics de La Neuveville.

Développement :

Avec le temps, notre petite ville s'est dotée d'un certain nombre de nouvelles constructions.

Au nom de FORUM neuvevillois, je déplore qu'il n'y ait pas d'inscription, de description ou d'enseigne pour présenter ces bâtiments publics. Le Centre des Epancheurs, les écoles mériteraient d'être mieux signalés. Suivant où, notamment pour les écoles, un petit plan des lieux s'imposerait également.

Par exemple : aux Prés-Guëtins, lorsqu'on se trouve devant le Collège du District, on ne sait pas qu'on y est. De plus, la salle de gymnastique qui se trouve dans les environs n'est même pas visible depuis le trottoir.

A mes yeux, c'est une politesse que nous devons à tous nos visiteurs.

Par ce postulat, je demande au Conseil municipal d'étudier l'installation d'une signalisation adéquate sur les bâtiments publics communaux.

Municipalité de La Neuveville									
Reçu		05 DEC. 2016							
TITRE									
ADM	ECO	EDU	STE	INS	LCI	SEC	SDC		
ADM	CAJ	PH	ED	X					

Forum neuvevillois

A.-C. Christen

A.-C. Christen

forum
neuvevillois

Case postale 407
2520 La Neuveville



Conseil général du 7 décembre 2016

Interpellation

Budget 2017 : Retraités – Allocations de renchérissement

Résumé d'introduction

Le compte 5330.3061.01 Retraités – Allocations de renchérissement alloue une prestation aux retraités, soit CHF 42'750 pour 2017, en plus des prestations de l'institution de prévoyance.

Développement de l'interpellation

A combien de bénéficiaires et sur quelle base (décision de quelle instance ou en vertu de quel règlement) cette prestation est-elle portée aux budgets depuis plus de 20 ans ?

A-t-on prévu une limitation aux anciens retraités et ce type de garantie a-t-il été retiré des nouveaux contrats de travail, et cela depuis quand ?

La Neuveville, le 2 décembre 2016

Municipalité de La Neuveville									
Reçu		05 DEC. 2016							
Tribunal									
ADM	ECG	EQI	QTE	INS	LDI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH	DM						

Ralph Bourquin, membre du Conseil Général

Pour information le tableau suivant retrace l'historique de cette rubrique de 2003 à 2017 (en CHF):

Année	Prestations aux retraités (allocations de renchérissement)
2003	44 843
2004	64 196
2005	65 314
2006	70 816
2007	77 351
2008	66 422
2009	70 966
2010	79 924
2011	77 828
2012	104 135
2013	98 296
2014	108 681
2015	61 900
2016	47 250
2017	47 250





Conseil général du 7 décembre 2016

Interpellation

Prévoyance professionnelle des employés communaux

La plupart des institutions de prévoyance rencontrent des difficultés pour financer et garantir les prestations à leurs assurés.

Depuis 2011, la municipalité de La Neuveville a régulièrement dû verser des sommes importantes à son institution de prévoyance. Selon les explications données dans les comptes annuels correspondants, il s'agissait de versements en lien avec l'adaptation de la réserve pour le préfinancement du pont AVS et des retraites anticipées. Pour information, un récapitulatif des coûts de prévoyance à la charge de la commune depuis 2003 est annexé.

Par conséquent, nous prions le Conseil municipal de nous fournir les informations suivantes :

1. Nom du prestataire
2. Date de la signature du contrat et durée
3. Modifications éventuelles du contrat depuis son entrée en vigueur
4. Type et détails du plan de prévoyance
5. Mode de financement avec indication des quotes-parts de l'employé et de l'employeur
6. Types de prestations versées aux employés et ayants-droits et participation de l'employeur
7. Liste exhaustive des types de prestations financées par les versements complémentaires de la commune
8. Comparaison du mode de financement et des prestations versées avec les deux caisses de pension du canton de Berne et d'une commune de grandeur comparable du Jura bernois

La Neuveville, le 2 décembre 2016

Jean-Philippe Ammann, membre du Conseil général

Ralph Bourquin, membre du Conseil général

Michel Burdet, membre du Conseil général

Annexe : récapitulatif des coûts depuis 2003

Municipalité de La Neuveville	
Reçu	05 DEC. 2016
Fait à La Neuveville, le 05 DEC 2016	
Pour le Maire, Le Secrétaire	
X	



Conseil général du 7 décembre 2016

Interpellation

Prévoyance professionnelle des employés communaux

Récapitulatif des charges par nature / Caisse de pensions

Année	Caisse de pensions et de prévoyance
2003	276'134
2004	256'707
2005	289'474
2006	339'250
2007	315'657
2008	285'964
2009	336'740
2010	260'886
2011	672'735
2012	678'815
2013	272'624
2014	538'837
2015	583'130
2016	662'750
2017	866'730

Coûts de la caisse de pensions selon les comptes annuels de la commune de La Neuveville. Pour 2016 et 2017, il s'agit des coûts selon le budget.